

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 80267

Numéro SIREN : 501 122 972

Nom ou dénomination : COMINVEST

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009047

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/009047**
n° de gestion : **2007B80267**
n° SIREN : **501 122 972 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 30/05/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

COMINVEST - Société par actions simplifiée
745 Voie de la Chapelle ZI de Bordebasse 31800 Saint-gaudens -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2142552

2142552

Copie certifiée conforme à l'original
 Stéphane JANSON ①
 Président

9047

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise		COMINVEST		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		745 VOIE DE LA CHAPELLE 31360 SAINT GAUDENS				
SIREN		5 0 1 1 2 2 9 7 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 9 1 7		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		
		Autres *		014		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040		520 987 042		
	Total I (5)	044		520 987 048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		
		Marchandises *		060		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		
		Autres* (3)		072		
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084		136 086	
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096		2 471 098	
	Total général (I + II)		110		523 458 112	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		40 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		4 000	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))		132			
	Report à nouveau		134		389 845	
	Résultat de l'exercice		136		(312 301)	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		121 544	
	Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		196 717	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		15 707	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 136 728)		172		189 489	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		401 914		
Total général (I + II + III)		180		523 458		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise COMINVEST

Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 13 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services*	217	218	417 600
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	26 299
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	443 899
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	96 457
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	3 035
	Rémunérations du personnel*			250	192 879
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	89 487
	Dotations aux amortissements*			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	381 859
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	62 040	
Produits financiers (III) 280		465	294	4 267	
Charges financières (V)			290	10 000	
Produits exceptionnels (IV)			290	10 000	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }			300	376 589	
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	3 950	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) --- Charges (II+V+VI+VII)			310	(312 301)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		314	312 301
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	4 960	
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	3 950	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	334 581
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritimes		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. septies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990			
	Dont divers	Investissements outre-mer 344		350	4 856
	ZFA (44. quaterdecies) 345				
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	26 334	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	26 334	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	822 222	482	62 832	484	364 068	486	520 987				
TOTAL		490	822 222	492	62 832	494	364 068	496	520 987				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	TITRES												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1	264 068		264 068					(264 068)					
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578 264 068	580	582 264 068	584	586	581	587	589 (264 068)					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591					
TOTAL					596	585	597	599 (264 068)					

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>COMINVEST</u>							Néant <input type="checkbox"/> *																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice																									
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606																										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607																										
	Autres provisions réglementées*		610	612	614	616																										
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636																										
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646																										
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656																										
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666																										
TOTAL		680	682	684	686																											
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																											
		Dotations		Reprises																												
Immob. incorporelles	700		705			<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td style="text-align: right;">780</td> </tr> </table>			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		2			3			4			5			6			7			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																															
2																																
3																																
4																																
5																																
6																																
7																																
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																														
Terrains	710		715																													
Constructions	720		725																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																													
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745																													
Matériel de transport	750		755																													
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765																													
TOTAL		770	775																													
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	(29 708)	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																										
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																										
Déficits reportables		984	(29 708)	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																												
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129																										
Total des déficits restant à reporter		870	(29 708)	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>																									
VI DIVERS																																
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381																										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380																										
N° du centre de gestion agréé						388																										
Montant de la TVA collectée						374	85 872																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 098																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399																										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398																										
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397																										

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : COMINVEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	417 600	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	26 299	
<i>CA d'op. L. 500 art. 6 (cf. formulaire 1329)</i> TOTAL I	106	443 899	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	7	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	7	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	69	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	96 388	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	96 457	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 347 449
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	347 449	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

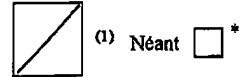
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 5 0 1 1 2 2 9 7 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE COMINVEST

ADRESSE (voie) 745 VOIE DE LA CHAPELLE

CODE POSTAL 31360

VILLE SAINT GAUDENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JANSON Prénom(s) STEPHANE
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 40000
 Naissance : Date 01091961 N° Département 49 Commune ANGERS Pays FR
 Adresse : N° Voie VOIE DE LA CHAPELLE
 Code Postal 31800 Commune SAINT GAUDENS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

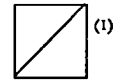
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 5 0 1 1 2 2 9 7 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE COMINVEST

ADRESSE (voie) 745 VOIE DE LA CHAPELLE

CODE POSTAL 31360

VILLE SAINT GAUDENS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquièmes C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
COMINVEST SAS 745 VOIE DE LA CHAPELLE 31800 SAINT GAUDENS FRANCE		745 VOIE DE LA CHAPELLE 31800 SAINT GAUDENS	
SIRET	50112297200026		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées prise de participations Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	26 334	Déficit
-------------------	-------------------------------	---------------------------	---------------------------	--------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquièmes)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 12042018 Lieu : SAINT GAUDENS Qualité : RAF Nom du signataire : MME CAUDRON JULIA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Edition du 12/04/18 à 17:21:06

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case :

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES												
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c								
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d								
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e								
				f								
				g								
				h								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i								
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j								
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)								
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :								
1		2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
					Indemnités forfaitaires	5	Remboursements	6	Indemnités forfaitaires	7	Remboursements	8
H DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION												
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
						MVL imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVL réalisée au cours de l'exercice						
						MVL restant à reporter						

COMINVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de € 40 000
Siège Social : 745 voie de la Chapelle
31800 SAINT GAUDENS
501 122 972 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 3 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, et le 3 mai, à 11 heures, l'associé et le commissaire aux comptes de la société Cominvest S.A.S., société par actions simplifiée au capital de € 40 000.00, se sont réunis à KPMG, 224 rue Carmin, 31670 Labège, en assemblée générale ordinaire sur convocation qui leur a été faite par lettre recommandée avec avis de réception en date du 17 avril 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée à l'entrée en séance par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Stéphane Janson préside la séance en sa qualité de président de la Société.

Dûment convoquée, la société GB Audit Conseil, commissaire aux comptes titulaire de la Société, est présente.

Monsieur Stéphane Janson, associé détenant personnellement, ou en tant que mandataire, le plus grand nombre de voix et acceptant la fonction de scrutateur, est appelé à cette fonction.

Madame Julia Caudron est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée par les membres du bureau, que l'associé présent ou représenté possède plus de la moitié du capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme assemblée générale ordinaire.

I.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée générale ordinaire :

- (i) un exemplaire des statuts de la Société ;

- (ii) les copies des lettres de convocation adressées à l'associé et au commissaire aux comptes ;
- (iii) la feuille de présence à laquelle est jointe la liste des associés ;
- (iv) les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ;
- (v) le texte des projets de résolutions ; et
- (vi) les rapports du président et du commissaire aux comptes.

Le Président fait, en outre, observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives et réglementaires doivent être tenus à la disposition de l'associé au siège social ou adressés à lui, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

II.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes et approbation des comptes sociaux pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ;
2. Affectation du résultat comptable pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ;
3. Approbation du rapport du Président sur les conventions réglementées visées à l'Article L.227-10 du Code de Commerce ;
4. Rémunération du Président ;
5. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Le Président présente son rapport sur la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Président déclare, ensuite, la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

III.

PREMIERE RESOLUTION

**LECTURE DU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET
APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE SOCIAL
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Après avoir entendu lecture du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes sur l'activité et les comptes sociaux de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, l'assemblée générale ordinaire approuve les comptes sociaux tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

**AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE POUR L'EXERCICE SOCIAL CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017**

L'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Président, décide que le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, qui se traduit par une perte de -312 300.96 € sera affecté au compte "*Report à nouveau*".

Report à nouveau : -312 300.96 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

**APPROBATION DU RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES
A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE**

L'assemblée générale ordinaire, approuve le rapport spécial du président établi conformément à l'article L.227-10 du Code de Commerce relatif aux conventions réglementées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

REMUNERATION DU PRESIDENT

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la rémunération brute du Président, de [REDACTED] € (y compris avantages en nature) au titre de 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

POUVOIR POUR ACCOMPLIR LES FORMALITES LEGALES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité.

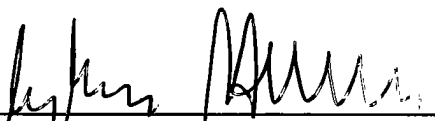
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

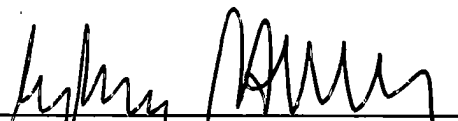
* * *

Le Président constate que l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est épuisé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.


Stéphane JANSON
Président


Stéphane JANSON
Scrutateur

Julia CAUDRON
Secrétaire

Copie Document certifié conforme à l'original
JANSON

COMINVEST S.A.S.

Société par Actions Simplifiée au capital de € 40 000

Siège Social : 745 voie de la Chapelle

31800 SAINT GAUDENS

501 122 972 RCS Toulouse

RAPPORT DU PRESIDENT

**Présenté à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 3 mai 2018**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera, ensuite, donné lecture du rapport du commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société COMINVEST est associée de la société JANSON INDUSTRIE.

Dans le cadre d'une opération de renforcement de fonds propres intervenue en mars 2017 dans le capital de JANSON INDUSTRIE liée à l'entrée d'un nouvel associé financier, la société COMINVEST a accepté d'incorporer une partie de sa créance en compte courant dans le capital de JANSON INDUSTRIE à hauteur de 29 998.80 € et d'abandonner la somme de 70 001.20 €, abandon assorti d'une clause résolutoire de retour à meilleure fortune.

L'exercice écoulé se traduit par une perte de -312 300.96 €.

- **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Le principal objectif poursuivi pour l'exercice est la gestion et prise de participation dans toute société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS Janson Industrie.

- Activité des filiales et participations

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, des informations relatives à l'activité et aux résultats de la filiale de notre société.

JANSON INDUSTRIE En k€	2017	2016	Variation en k€
Chiffre d'affaires	574	750	-176
Résultat d'exploitation	-161	12	-173
Résultat financier	57	86	-29
Résultat courant	-104	98	-202
Résultat exceptionnel	860	-16	876
Résultat net	963	412	551

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats sociaux

Nous vous précisons, tout d'abord, que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

En k€	2017	2016	Variation en k€
Chiffre d'affaires	417	417	0
Résultat d'exploitation	62	32	30
Résultat financier	-4	-4	0
Résultat exceptionnel	-377	0	-377
Résultat net	-312	27	-339

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter la perte de 312 300.96 € en :

Report à nouveau : - 312 300.96 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients (décret n°2015-1553 du 27 novembre 2015)

Conformément à ce décret, la société présente la décomposition à la clôture de l'exercice, le retard à l'égard des fournisseurs et le retard clients, en application de l'article D 441-4 du Code de Commerce.

	Article D.441 I-1*: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-1*: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	01 jour à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 jours à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	01 jour à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 jours à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de Retard de paiement												
Nombre de factures concernées						17						
Montant total des factures concernées TTC-France EXPORT		544	134	134	5633	6445						
Pourcentage du montant total des achats TTC De l'exercice		0.11	0.03	0.03	1.12	1.28						
Pourcentage du chiffre d'affaire TTC. de l'exercice EXPORT												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L443-1 du code de commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Contractuel : 30 jours FDM le 15 Délais Légaux:						Délais Contractuel : 30 jours FDM le 15 Délais Légaux					

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 5 472 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 821 €.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées et approuvées.

Votre commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Etat des mandats de commissaires aux comptes

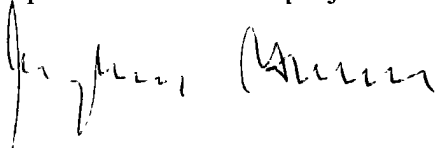
Aucun mandat de commissaires aux comptes ne vient à expiration.

- Etat des mandats de l'administrateur

Monsieur Stéphane JANSON, Président de la Société, est mandataire social dans les sociétés suivantes :

SOCIETES	FONCTIONS
Société Française de Fabrication de Capsules S.A.S.	Président du Conseil d'Administration
Balcap E.U.R.L.	Gérant
Janson Inc	Président
Cominvest S.A.	Président
Picbuild S.A.R.L.	Gérant

Je vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que je sou mets à votre vote.



Stéphane JANSON
Président

SASU COMINVEST

Siège social : 745 voie de la Chapelle
31800 SAINT-GAUDENS
RCS TOULOUSE : 501 122 972

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Copie certifiée conforme à l'original

Stéphane JANSON

Stéphane Janson
Président

Ce rapport contient 5 pages
Les annexes contiennent 10 pages

A l'Associé Unique de la société COMINVEST

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SASU COMINVEST** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2017** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la **note I « Faits majeurs de l'exercice »** de l'annexe des comptes annuels concernant l'abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables :

Les règles et méthodes comptables, dans la **note II « Méthode et règles comptables »** de l'annexe comptable, définissent les règles appliquées conformément aux hypothèses de base de permanence des méthodes comptables et de continuité d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe comptable et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Les règles et méthodes comptables, dans la **note 2.1 « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements »** de l'annexe comptable, définissent les méthodes de dépréciation des immobilisations financières.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche d'évaluation retenue par votre société et notamment dans le cadre de tests sur la juste valeur des titres de participation.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons mis en œuvre des tests afin de vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé Unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

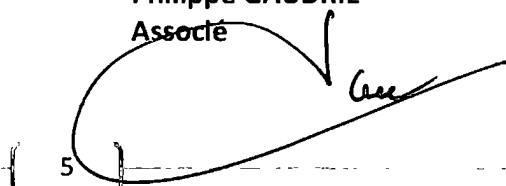
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 18 avril 2018

SAS G.B. AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Philippe GAUDRIE
Associé


(5)

Bilan Simplifié

COMINVEST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 13/04/18
Tenue de compte EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	520 987		520 987	822 222
ACTIF IMMOBILISÉ	520 987		520 987	822 222

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				57 278
Créances clients et comptes rattachés				5 213
Autres créances	2 336		2 336	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	136		136	313
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	2 471		2 471	62 803

TOTAL GÉNÉRAL	523 458		523 458	885 026
----------------------	----------------	--	----------------	----------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	389 845	363 182
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(312 301)	26 662
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	121 544	433 845

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	196 717	168 882
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 707	23 211
Autres dettes	189 489	259 088
Produits constatés d'avance		
DETTES	401 914	451 181

TOTAL GÉNÉRAL	523 458	885 026
----------------------	----------------	----------------

Compte de Résultat Simplifié

COMINVEST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 13/04/18
Tenue de compte EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		417 600	417 600
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		26 299	31 871
PRODUIT D'EXPLOITATION		443 899	449 471

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		96 457	133 612
Impôts, taxes et versements assimilés		3 035	3 394
Rémunérations du personnel		192 879	191 718
Charges sociales		89 487	88 595
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	115
CHARGES D'EXPLOITATION		381 859	417 434

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		62 040	32 038
--------------------------------	--	---------------	---------------

Produits financiers		465	2 036
Produits exceptionnels		10 000	
Charges financières		4 267	6 233
Charges exceptionnelles		376 589	
Impôts sur les bénéfices		3 950	1 178

BÉNÉFICE OU PERTE		(312 301)	26 662
--------------------------	--	------------------	---------------

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles	4 960	
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	3 950	
Réintégrations diverses	334 581	
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		4 856

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		26 334
---	--	---------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		26 334
---	--	---------------

I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La société COMINVEST est associée de la société JANSON INDUSTRIE.

Dans le cadre d'une opération dans le capital de JANSON INDUSTRIE de renforcement des capitaux et l'entrée d'un nouvel investisseur dans le capital.

La société COMINVEST a accepté d'incorporer une partie de sa créance en compte courant dans le capital de JANSON INDUSTRIE à hauteur de 29 998.80€ et d'abandonner la somme de 70 001.20 €, abandon assorti d'une clause résolutoire de retour à meilleure fortune

II. METHODES ET REGLES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Ils ont été établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant des règlements émis par A.N.C (Autorité des Normes Comptables)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation :
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2.1 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

2.2 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations - Amortissements

COMINVEST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
 Edition du 13/04/18
 Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	822 222	62 832	364 068	520 987
TOTAL GÉNÉRAL	822 222	62 832	364 068	520 987

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

État des Échéances des Créances et Dettes

COMINVEST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
 Edition du 13/04/18
 Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	3 614	3 614	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	3 614	3 614	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	2 336	2 336	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	2 336	2 336	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	5 950	5 950	
----------------------	--------------	--------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	6 900	6 900		
Emprunts et dettes financières divers	189 818	189 818		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 707	15 707		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	35 020	35 020		
Impôts sur les bénéfices	2 771	2 771		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 861	6 861		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 432	3 432		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	136 728	136 728		
Autres dettes	4 678	4 678		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	401 914	401 914	
----------------------	----------------	----------------	--

Charges à Payer

COMINVEST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 13/04/18
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 580
Dettes fiscales et sociales	697
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	24 543
TOTAL	27 820

Effectif Moyen

COMINVEST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 13/04/18
Tenue de compte EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	1	

Composition du Capital Social

COMINVEST

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 13/04/18

Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	40000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	40000	1

Engagements Financiers

COMINVEST

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 13/04/18

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

TOTAL	
--------------	--

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
--------------	--

Liste des Filiales et Participations

COMINVEST

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 13/04/18

Tenue de compte EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
JANSON INDUS	4 238 067	34,26	963 416
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			
2. participations non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			